

TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI

Kigali, le 6 février 1952.

RESIDENCE DU RUANDA

N° 557/Cab.

Objet:

Matériel pour prospections piscicoles.-

483/ C.A.C. le 04/02/1952
M. Wintgens



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Chef du Service de l'Agriculture a décidé que sur les crédits C.A.C. prévus pour les travaux piscicoles, vous êtes autorisés à acheter les appareils nécessaires aux prospections en vue de création de viviers.

Je vous laisse libre de commander où vous le désirez un niveau d'inclinaison avec lunette mais à titre indicatif je vous signale que la firme R. et A. Tibaut, 15 rue de Lacken Bruxelles met en vente un petit niveau d'inclinaison avec boussole au prix de 980 francs.-

Le Résident du Ruanda, Dessaint,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGARI.